



# RISQUE INCENDIE DANS LES PETITES ENTREPRISES



- **5 800 incendies par an** dans les locaux industriels
- 1 incendie sur 4 est dû à une **installation électrique défectueuse**
- La plupart des incendies **se déclarent la nuit**
- Dans 70 % des cas, une entreprise **qui subit un sinistre disparaît**

*Comment repérer les risques ?  
Comment éviter l'incendie ?  
Quelle prévention faut-il mettre en place ?*

**Éviter un incendie, c'est possible.  
Pensez à la prévention !**

# QU'EST-CE QU'UN INCENDIE ?

La combinaison de trois éléments est nécessaire pour déclencher un feu :  
**un comburant, un combustible, une source d'énergie**

## Matière inflammable

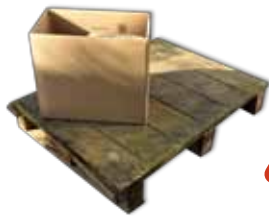
**Solide** : bois, charbon, papier

**Liquide** : essence, alcool, solvants

**Gaz** : propane, butane, méthane

## Matière permettant la combustion

Le principal comburant est **l'oxygène de l'air**



Combustible

Comburant

Triangle du feu

Source d'énergie



## Energie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de combustion

**Mécanique** : choc, frottement

**Électrique** : sources incandescentes, étincelles...

**Électrostatique ou chimique**

**Système de chauffage ou de cuisson**

**Travaux par points chauds (soudage)**



**La suppression d'un des trois éléments arrête le processus de combustion**

L'incendie, feu non maîtrisé,  
est un risque permanent

# REPÉRER LES SITUATIONS DE DANGER ET PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE

## REPÉRER LES SITUATIONS DE DANGER

## PRÉVENIR LES RISQUES

### SOURCES D'ÉNERGIE

#### Sources de chaleur

- Chaudière à gaz
- Radiateur, bouilloire, cafetière, fer à repasser
- Cigarette allumée

- Soudage

#### Électricité

- Prises, prolongateurs électriques

- L'entretenir périodiquement
- Limiter leur nombre et les débrancher après usage
- Respecter l'interdiction de fumer Cendrier à sable à l'extérieur
- Isoler le poste
- Faire vérifier les installations périodiquement et les mettre aux normes
- Prises multiples interdites

### COMBUSTIBLES

#### Emploi de matières inflammables, de produits chimiques

- Vérifier leur étiquetage et les fiches de données de sécurité (point éclair)
- Stocker séparément les produits incompatibles, armoire antifeu, bac de rétention
- Limiter aux besoins journaliers la quantité au poste de travail

#### Atmosphères explosives

- Poussières (métalliques, bois, farines...)
- Bouteilles sous pression, aérosols

- Attention aux espaces confinés Ventiler, nettoyer, aspirer les poussières Réglementation zone ATEX

### SITUATIONS PARTICULIÈRES

#### Intervenants extérieurs

(plombier, électricien...)

- Établir un plan de prévention

#### Tous travaux par point chaud

(soudage...)

- Rédiger un permis feu

#### Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

- Réglementation complémentaire : code de l'environnement

D'autres situations existent. Il faut rechercher celles concernant votre entreprise.

**Ne jamais stocker  
dans les chaufferies et les locaux électriques**

# LES MOYENS DE PROTECTION

“ L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout comm...  
combattu dans l'intérêt du sauvetage des travaille

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

(Art. R4227-37 et 38)

### La consigne générale de sécurité incendie indique :

- le matériel d'extinction et de secours
- les mesures d'évacuation
- les moyens d'alerte

### Elle est :

- obligatoire si plus de cinq salariés ou si produits inflammables
- recommandée pour un effectif de moins de cinq salariés

### Les mesures prioritaires :

#### • techniques

- installer des **boîtiers autonomes d'éclairage de secours**
- vérifier les **issues de secours** : allées dégagées, portes avec barre antipanique obligatoire
- définir le **point de rassemblement**



#### • humaines

- **former le personnel** au risque incendie, à la manipulation des extincteurs et aux exercices d'évacuation
- nommer et former des **personnes compétentes à l'évacuation**



**L'affichage d'un plan d'évacuation** est recommandé

### Les alarmes sonores et visuelles d'évacuation

sont obligatoires à partir de cinquante salariés.



*Il existe des réglementations spécifiques et complémentaires pour les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP), les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).*

**Des exercices réguliers d'évacuation  
permettent d'acquérir les bons réflexes**

# LES MOYENS DE PROTECTION

Le commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement éteint par les moyens appropriés (Art. R4227-28 du Code du travail) , , ,

## LES EXTINCTEURS

L'art. 4227-29 précise qu'il y a au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée de 6 litres au minimum pour 200 m<sup>2</sup> de plancher avec un minimum d'un appareil par niveau.



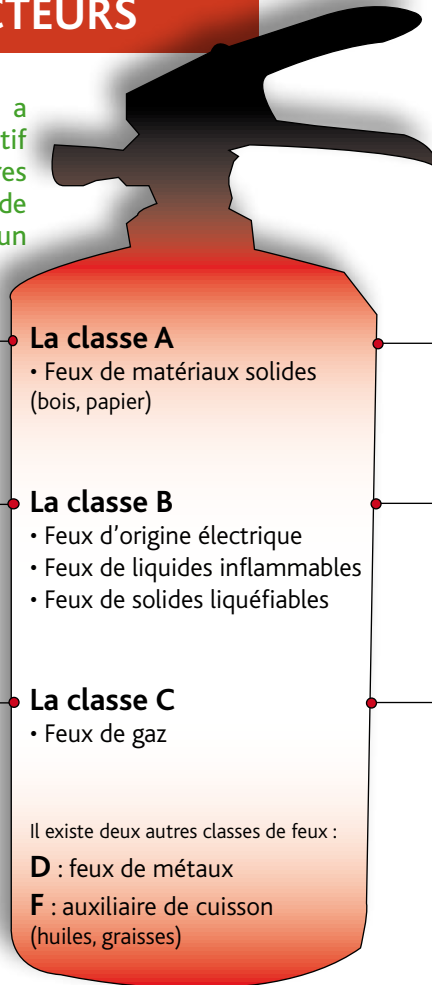
**L'eau pulvérisée + additif**  
Feux de classe A, B



**Les CO<sub>2</sub>**  
Feux de classe B



**Les poudres**  
Feux de classe A, B, C



**La classe A**  
• Feux de matériaux solides (bois, papier)



**La classe B**  
• Feux d'origine électrique  
• Feux de liquides inflammables  
• Feux de solides liquéfiables



**La classe C**  
• Feux de gaz



Il existe deux autres classes de feux :

**D** : feux de métaux

**F** : auxiliaire de cuisson (huiles, graisses)

## LES AUTRES ÉQUIPEMENTS

Robinets d'incendie armés, détecteurs de fumées, systèmes de détection incendie, systèmes de désenfumage, systèmes d'extinction automatique type sprinklers, portes coupe-feu.

**Les extincteurs doivent être signalés et contrôlés régulièrement**

# CONSIGNES D'URGENCE

## UN INCENDIE SE DÉCLARE

- Garder son calme
- Donner **l'alerte** dans l'entreprise



- **Appeler** les pompiers **18 ou 112**



Indiquer - le numéro de téléphone du lieu de l'appel  
- le nom et l'adresse de l'établissement  
- le lieu précis du sinistre



**Ne pas raccrocher le premier**



- Prendre l'**extincteur approprié** à la classe de feu  
Avant l'utilisation d'un extincteur, le dégoupiller et le percuter
- **Attaquer le feu**, si possible à la base de la flamme **sans se mettre en danger**
- Fermer les fenêtres et les portes pour éviter l'appel d'air
- En cas de :
  - feu de gaz : couper l'arrivée du gaz
  - feu de cuisson : l'éteindre avec un couvercle ou un linge humide
  - feu d'origine électrique : ne pas tenter de l'éteindre avec de l'eau (risque d'électrocution)
- En cas de chaleur ou de fumées : se baisser, l'air près du sol est plus respirable.

**Les fumées sont la première cause  
de décès lors d'un incendie**

# CONSIGNES D'URGENCE

## ÉVACUER

- Sortir calmement en suivant l'itinéraire fléché
- Prendre en charge les personnes handicapées selon les procédures établies
- Vérifier qu'il ne reste personne dans les locaux
- Se rendre au point de rassemblement
  - ne jamais utiliser les ascenseurs
  - ne pas revenir sur ses pas



### EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'ÉVACUER

issues (couloirs, escaliers...) envahies par les flammes ou les fumées

### SE CONFINER

pour éviter l'intoxication

- S'enfermer dans une pièce
- Mouiller et calfeutrer la porte
- Se manifester à la fenêtre

Pour faciliter l'intervention des secours,  
afficher les renseignements utiles :

- ▶ le nom des équipiers d'évacuation
- ▶ le point de rassemblement
- ▶ les téléphones utiles :
  - du responsable sécurité
  - du service médical de santé au travail
  - des secours • pompiers : **18 ou 112**
  - police : **17**
  - samu : **15**

Tous les salariés doivent connaître  
les consignes d'urgence

## A RETENIR

- **Évaluer le risque** incendie de l'entreprise
- **Isoler les locaux à risques** : ateliers, magasins contenant des matières dangereuses
- **Vérifier périodiquement** les différentes installations
- **Afficher les consignes** de façon claire et lisible
- **Signaler et faciliter** l'accès aux extincteurs
- **Laisser libres** les dégagements et les issues de secours
- **Former les salariés** à la lutte contre l'incendie
- **Organiser l'évacuation** des salariés et en particulier des personnes handicapées

### **Pour éteindre un feu, on dit qu'il faut :**

- un verre d'eau à **la première minute**
- un seau d'eau à **la deuxième minute**
- 1 000 litres d'eau à **la troisième minute**

Pour des conseils personnalisés en fonction des risques de l'entreprise  
**pensez à contacter**  
votre service de santé au travail, votre assureur, le service des pompiers

cachet